

## Apport partiel d'actif et interventions du Commissaire aux comptes

---



**Becouze**

Membre indépendant de Crowe Horwath International



## Apport Partiel d'Actif et interventions du Commissaire aux comptes

# Apport partiel d'actif et interventions du Commissaire aux comptes

---

	<u>PAGES</u>
□ Introduction	3-4
□ Mission de commissariat aux apports	5-6
□ Mission de commissariat à la scission	7-8

# Apport partiel d'actif et interventions du Commissaire aux comptes

---

## □ Introduction

### Définition :

L'Apport Partiel d'Actif (APA) est une **opération par laquelle une société B fait apport à une société A d'une partie de ses éléments d'actifs (et de passifs), et reçoit en échange des titres émis par A**, B devenant donc Actionnaire de A.

Les **objectifs** d'un APA peuvent être de :

- Filialiser une activité
- Regrouper des activités identiques ou complémentaires
- Regrouper des activités de sociétés concurrentes...

### Régime juridique

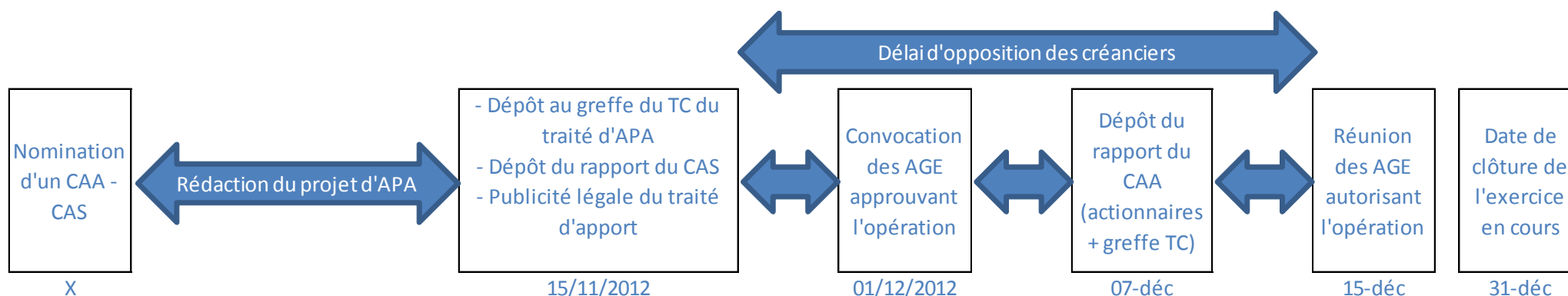
- L'APA est assimilé à une **scission** lorsqu'il porte sur une **branche complète d'activité**. Une branche complète et autonome d'activité se caractérise par un ensemble d'actifs et de passifs capable de fonctionner par ses propres moyens ou encore par une participation de 30 à 50 %, voire moins, dans le capital d'une société soumise à l'IS.
- L'APA opère une **transmission universelle du patrimoine** d'une société à une autre pour la branche d'activité concernée : la société bénéficiaire est substituée à la société apporteuse dans tous ses biens, droits et obligation relatifs à la branche d'activité apportée.
- En contrepartie de l'apport, des parts sociales ou des actions nouvelles sont créées par **augmentation de capital**.

# Apport partiel d'actif et interventions du Commissaire aux comptes

## Régime fiscal

- Régime de droit commun : l'APA est considéré comme une vente d'actifs suivie d'un apport en société => Conséquences pénalisantes en matière d'IS
- Possibilité d'opter pour le **régime spécial** en matière d'IS et/ou de droits d'enregistrements

## Planning de l'opération



*Possibilité d'une date d'effet rétroactif*

# Apport partiel d'actif et interventions du Commissaire aux comptes

## ▣ Mission de Commissariat aux apports

### Nature de la mission

La mission de commissariat aux apports s'inscrit dans les **autres interventions du CAC prévues par la loi**. Il est nommé par requête auprès du TC ou décision unanime des associés. Ce ne peut être le CAC d'une des sociétés concernées par l'opération (incompatibilité).

Le commissaire aux apports apprécie :

- la **valeur des apports** : il s'assure que celle-ci n'est pas surévaluée et vérifie qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions ou parts à émettre, augmentée éventuellement de la prime d'émission ;
- les **avantages particuliers** qui peuvent être stipulés lors de telles opérations.

La valeur des apports s'entend de la **somme des valeurs individuelles des apports** proposées dans le traité d'apport. La valeur des apports ainsi définie ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle des apports pris dans leur ensemble ; tel est généralement le cas lorsque les apports sont effectués à leur valeur nette comptable.

Mode de valorisation	Valeur comptable	Valeur réelle
<b>Notion de contrôle</b>		
Contrôle commun		
Opération à l'endroit	X	
Opération à l'envers	X	
Contrôle distinct		
Opération à l'endroit	X	
Opération à l'envers		X

# Apport partiel d'actif et interventions du Commissaire aux comptes

---

## Diligences

- Contrôle des apports pris individuellement
  - **Réalité** et **exhaustivité** des apports : provisions, engagements hors bilan (IFC), impôts différés, réalité des éléments apportés...
  - **Analyse des valeurs individuelles** proposées dans le traité : existence de plus ou moins-values latentes...
  - **Période de rétroactivité** : prise en compte d'une perte de rétroactivité
- Approche directe de la valeur des apports : le commissaire aux apports est ainsi conduit à approcher la valeur réelle des apports pris dans leur ensemble => recours à des **méthodes d'évaluation**
- Appréciation des avantages particuliers stipulés

## Rapport

- Présentation de l'opération : contexte, sociétés participant à l'opération, description de l'opération, présentation des apports
- Exposé des diligences et appréciation de la valeur des apports
- Conclusion

# Apport partiel d'actif et interventions du Commissaire aux comptes

---

## ▣ Mission de Commissariat à la scission

### Nature de la mission

La mission de commissariat à la scission s'inscrit également dans **les autres interventions du CAC prévues par la loi**. Il est nommé par requête auprès du TC ou décision unanime des associés. Ce ne peut être le CAC d'une des sociétés concernées par l'opération (incompatibilité).

Le commissaire à la scission vérifie que **les valeurs relatives attribuées aux actions (ou parts) des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable**.

Le rapport d'échange représente le nombre d'actions de la société bénéficiaire à émettre par cette dernière. Pour certains apports partiels d'actif, et en particulier les apports de branche d'activité, il n'est pas possible, en l'absence de capital social de la branche, d'effectuer une pesée comparative par action et donc de parler de rapport d'échange. La pesée effectuée porte donc sur les **ensembles en présence** et conduit à déterminer ce qui est communément appelé un « poids relatif ».

Le montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports, représentatif de la rémunération des apports, peut ainsi être obtenu en appliquant le poids relatif au nombre d'actions composant le capital de la société bénéficiaire des apports.

# Apport partiel d'actif et interventions du Commissaire aux comptes

---

## Diligences

- Vérification de la **pertinence des valeurs** relatives attribuées aux actions : **évaluation** d'entreprise basée sur des critères de performance, de patrimoine, de marché...
- Appréciation du **caractère équitable du rapport d'échange** : identification des valeurs jugées les plus pertinentes, de leur importance relative dans le rapport d'échange et des conséquences pour les différentes catégories d'actionnaires...

## Rapport

- Présentation de l'opération
- Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération
- Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé
- Conclusion